territoire d'énergie
VAR • SYMIELEC

Rapport d'Orientation Budgétaire



#ROB2026

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est un rapport portant sur les **orientations budgétaires**, les **engagements pluriannuels** envisagés ainsi que sur la **structure** et la **gestion de la dette**. Cette présentation doit indiquer les informations relatives à l'évolution des dépenses et des effectifs de la collectivité.

Le ROB doit être présenté au comité syndical dans les deux mois qui précèdent le vote du budget et donne lieu à un **débat d'orientation budgétaire**. L'objectif du débat d'orientation budgétaire est de permettre aux délégués de disposer des informations nécessaires afin d'exercer de manière effective leur pouvoir de décision à l'occasion du **vote du budget**.

Le ROB est acté par une délibération du comité syndical qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

CONTEXTE GÉNÉRAL

Le contexte économique national :

Au moment de la rédaction de ce document, le **projet de loi de finances pour 2026** n'est pas encore adopté définitivement mais il le sera probablement dans les prochains jours.

Ce PLF 2026 ambitionne le redressement des comptes publics par des hausses de recettes fiscales et une baisse des dépenses de l'État, qui représente deux tiers de l'effort budgétaire total.

Le gouvernement table en 2026 sur des **prévisions de croissance de 1 %** (après 0,7 % en 2025) et **d'inflation de 1,3%** (contre 1,1 % cette année). Il projette de ramener le déficit public à 4,7 % du PIB en 2026 (après 5,4 % en 2025 et 5,8 % en 2024) et sous les 3 % en 2029. La part de la dette publique atteindrait quasiment 118 % du PIB (+ 2 points par rapport à 2025).

Les collectivités locales seront associées aux **efforts de maîtrise du déficit public** : Réduction de crédits budgétaires (fonds vert, crédits mission RCT,...), Hausse du taux de cotisation à la CNRACL.

Toutefois, le maintien de l'éligibilité de certaines dépenses de fonctionnement (entretien des bâtiments publics, voirie et réseaux, ainsi que fourniture de services informatiques) au fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), est confirmé.
Le contexte national sera marqué en 2026 par le **renouvellement des Conseils Municipaux** : cela se traduit traditionnellement pour le syndicat par une baisse des demandes de travaux des collectivités.

Au niveau du budget de fonctionnement, **une augmentation des charges de fonctionnement** supplémentaires est à prévoir : Augmentation de la CNRACL décidée en 2024 sur 3 ans ainsi que le nouveau versement à l'Urssaf pour la mobilité régionale. Parallèlement, **les ressources sont en baisse**. En effet en 2025 le montant de l'accise sur l'électricité a déjà baissé. Cela s'explique en partie en lien par la baisse des consommations mais aussi par une modification des tarifs : Pour les particuliers et professionnels ≤ 36 kVA, l'Accise sur l'électricité passe de 33,70 € / MWh à 29,98 € / MWh entre le 1er août et le 31 décembre 2025.

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

Territoire d'énergie Var - Symielec est un syndicat mixte fermé créé en mars 2001. Il est l'autorité organisatrice de la distribution d'énergie (AODE) et dans ce cadre, il contrôle l'exécution des missions de service public, déléguées à Enedis sur le territoire de 138 communes et à GRDF pour le compte de 28 communes.

De par sa qualité d'AODE, le syndicat réalise des travaux d'effacement des réseaux de distribution publique d'électricité.

En plus des missions précitées, TE83 propose 9 compétences optionnelles listées ci-après.
À noter que la compétence n°5 correspondant à la « desserte du service public local de communications électroniques » est inactive depuis la prise en charge du déploiement de la fibre dans le Var par le département qui a transféré sa compétence au SMO PACA.

Les Compétences Optionnelles

Chiffres-clés 2025

Mission Fondatrice :
Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité
138 communes

1 Équipement de réseaux d'éclairage public
96 communes

2 Dissimulation des réseaux d'éclairage public communs au réseau de distribution publique d'énergie
135 communes

3 Économies d'Énergie
104 communes

4 Dissimulation des réseaux téléphoniques communs au réseau de distribution publique d'énergie
137 communes

6 Organisation de la distribution publique du gaz
28 communes

7 Réseau de prise de charge pour véhicules électriques
104 collectivités | 271 bornes

8 Maintenance de l'éclairage public
73 collectivités | 39 411 points lumineux

9 Distribution publique de chaleur et de froid

10 Développement des énergies renouvelables

Les Missions Complémentaires

Les aides financières
2 343 280 € de participation TE83 aux Travaux

La rénovation énergétique des bâtiments publics
19 mandats de maîtrise d'ouvrage

La valorisation des CEE
431 178 € valorisées pour 34 communes

Le géoréférencement du réseau d'éclairage public
16 communes détectées

L'assistance à la perception des taxes et redevances
130 collectivités

Le groupement d'achat d'électricité
140 membres

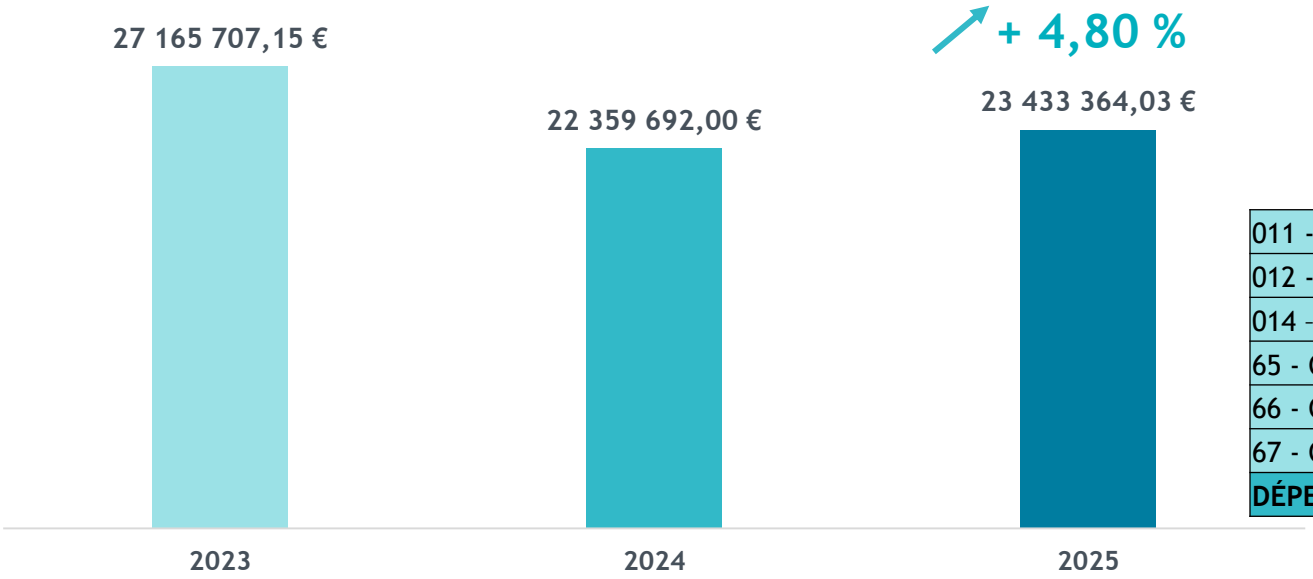
Le développement des énergies renouvelables thermiques
13 notes d'opportunité

Le photovoltaïque
75 études de faisabilité

territoire d'énergie
VAR • SYMIELEC

FONCTIONNEMENT DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de **4,80 %** entre 2024 et 2025 (**+ 1 073 672,03 €**).
Cette hausse est principalement due aux reversements de la taxe sur l'électricité (**+ 724 773,48 €**) et aux dépenses de la maintenance de l'éclairage public (**+ 560 011,32 €**).



	2023	2024	2025
011 - Charges à caractère général	2 152 688,02 €	2 123 480,93 €	2 642 603,05 €
012 - Charges de personnel	992 791,27 €	1 144 976,83 €	1 279 816,36 €
014 – Reversement accise sur l'électricité	23 489 071,97 €	18 001 815,51 €	18 726 588,99 €
65 - Charges de gestion courante	379 273,52 €	971 419,07 €	648 378,80 €
66 - Charges financières (intérêts)	145 209,89 €	112 202,55 €	102 376,13 €
67 - Charges exceptionnelles	6 672,48 €	5 797,11 €	33 600,70 €
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	**27 165 707,15 €**	**22 359 692,00 €**	**23 433 364,03 €**

territoire d'énergie
VAR • SYMIELEC

FONCTIONNEMENT DÉPENSES

Charges à caractères générales (chapitre 011)

Ce chapitre connait une augmentation de **24,45 %**.
Il passe de **2 123 480,93 €** à **2 642 603,05 €** (**+ 519 123 €**).
Il est composé principalement des dépenses courantes nécessaires au fonctionnement du syndicat mais surtout des dépenses de maintenance d'éclairage public et les études et diagnostics. L'augmentation de ce chapitre est due à l'augmentation de **36 %** des dépenses de maintenance de l'éclairage public (**+ 560 011,32 €**).

Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

Ce chapitre connait une augmentation de **11,78 %** entre 2024 et 2025 (**+ 134 839,53 €**).
La hausse est due à la rémunération des personnels contractuels (**+ 74 955,72 €**) expliquée en partie par les agents recrutés (en novembre et décembre 2024 au service transition énergétique), qui ont fait une année complète en 2025 et par le recrutement d'une assistante comptable ainsi qu'un assistant administratif au pôle opérationnel.
Et par l'augmentation des indemnités des titulaires (**+ 15 354,50 €**) et la hausse la cotisation l'URSSAF (**+ 27 898 €**) et à la retraite des fonctionnaire de 3 points (**+16 504,38 €**).

✓ Mouvement de personnel :

- **4 départs :**

Une mutation d'un agent chargé du suivi des études et des travaux,
Deux mises en disponibilités pour convenances personnelles de la Responsable SIG et du Responsable du service transition énergétique
Un détachement d'un an de la personne chargée des études et travaux d'enfouissement et du déploiement IRVE.

- **5 recrutements :**

En remplacement :
- 1 poste chargé du suivi des études et des travaux,
- 1 poste de chargé des études et travaux d'enfouissement et du déploiement IRVE
- 1 poste de directeur
- 1 poste d'assistante de comptabilité pour remplacer un départ à la retraite en 2025 qui s'est décalé à 2026

En création :
- 1 poste d'assistant administratif au pôle opérationnel

FONCTIONNEMENT DÉPENSES

✓ Structure et évolution des effectifs :

de 23 à 24 agents

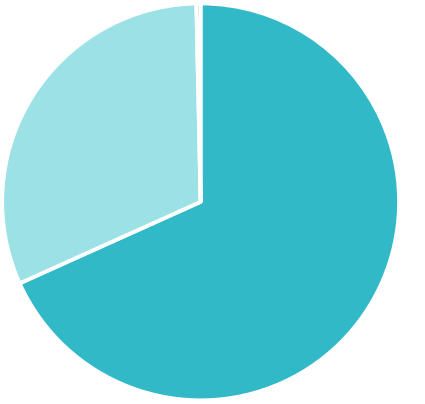
	2024			2025		
	23 agents			24 agents		
DENOMINATION	**GRADE**	**cat**	**T hebdo**	**GRADE**	**cat**	**T hebdo**
Filière administrative						
Responsable finances, RH et administration générale	A	A	35H	A	A	35H
Assistante de Direction	AAP 1cl	C	35H	AAP 1cl	C	35H
Assistante de gestion admin et gestionnaire des assemblées	AAP 1cl	C	35H	AAP 1cl	C	35H
Assistante comptabilité	AAP 1cl	C	35H	AAP 1cl	C	35H
Assistante comptabilité	AAP 2cl	C	35H	AAP 2cl	C	35H
Assistante comptabilité				AA Contractuel	C	35H
Coordinatrice budgétaire et comptable	AAP 2cl	C	35H	R Stagiaire	B	35H
Chargée de communication	AAP 2cl	C	35H	R Stagiaire	B	35H
Assistant comptabilité et administration	AAP 1cl	C	35H	AAP 1cl	C	35H
Chargée de la commande publique	R	B	35H	R	B	35H
Assistant administratif pôle opérationnel				AA Contractuel	C	35H
Filière technique						
Directeur	IC	A	35H	IC	A	35H
Directeur				IP	A	35H
Responsable service transition énergétique	I	A	35H			
Responsable SIG	TP 2cl	B	35H			
Responsable pôle technique	TP 1cl	B	35H	TP 1cl	B	35H
Responsable service maintenance éclairage public	T Contractuel	B	35H	T Contractuel	B	35H
Chargé du suivi des études et des travaux	AMP	C	35H			
Chargé du suivi des études et des travaux	AMP	C	35H			
Chargé du suivi des études et des travaux	AT	C	35H	AT	C	35H
Chargé du suivi des études et des travaux	AT	C	35H	AT	C	35H
Chargé du suivi des études et des travaux				T	B	35H
Chargé du suivi des études et des travaux				T Contractuel	B	35H
Chargé de la maintenance éclairage public	AT Contractuel	C	35H	AT Contractuel	C	35H
Chargé de mission rénovation Bâtiment	T Contractuel	B	35H	T Contractuel	B	35H
Chargé de mission rénovation Bâtiment	AT Stagiaire	C	35H	AT	C	35H
Chargé de mission EnR	T Contractuel	B	35H	T Contractuel	B	35H
Chargé de mission chaleur renouvelable	T Contractuel	B	35H	T Contractuel	B	35H

En bleu les changements

A	Attaché
AA	Adjoint Administratif
AAP 1cl	Adjoint Administratif Principal de 1cl
AAP 2cl	Adjoint Administratif Principal de 2cl
R	Rédacteur
I	Ingénieur
IC	Ingénieur en chef
IP	Ingénieur Principal
T	Technicien
TP 1cl	Technicien Principal de 1cl
TP 2cl	Technicien Principal de 2cl
AT	Adjoint Technique
AM	Agent de Maîtrise
AMP	Agent de Maîtrise Principal

Le temps de travail à TE83 est de 1 607 heures.
Les agents bénéficient d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel – RIFSEEP.
Les agents bénéficient de titres restaurant, d'une adhésion au COS Méditerranée et de participations à des mutuelles labellisées (santé et prévoyance).

✓ Éléments de rémunération :



	2025
Traitement indiciaire	589 782,30 €
Régime indemnitaire	271 234,06 €
NBI	2 953,68 €

territoire d'énergie VAR • SYMIELEC

FONCTIONNEMENT DÉPENSES

Reversement de la TCCFE (chapitre 014)

Ce chapitre connait une hausse de **4,03 %** entre 2024 et 2025 (**+ 724 773,48 €**).
Il est composé des reversements de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (Accise sur l'électricité).
Compte tenu des incertitudes sur le montant de l'Accise 2024, le comité syndical a décidé de ne reverser que 90 % de la TCCFE du 4ème trimestre 2024 et de ne verser les 10 % restants (**466 638,53 €**) ainsi que la régularisation qu'au 1er trimestre 2025 (**358 605,75 €**).

Charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre connait une diminution **33,25 %** entre 2024 et 2025 (**- 323 040,27 €**).
Cette diminution est due aux subventions de fonctionnement versées (ACTEE) (**- 627 218,70 €**) et une augmentation de **302 218,96 €** de reversement des CEE.

Charges financières (chapitre 66)

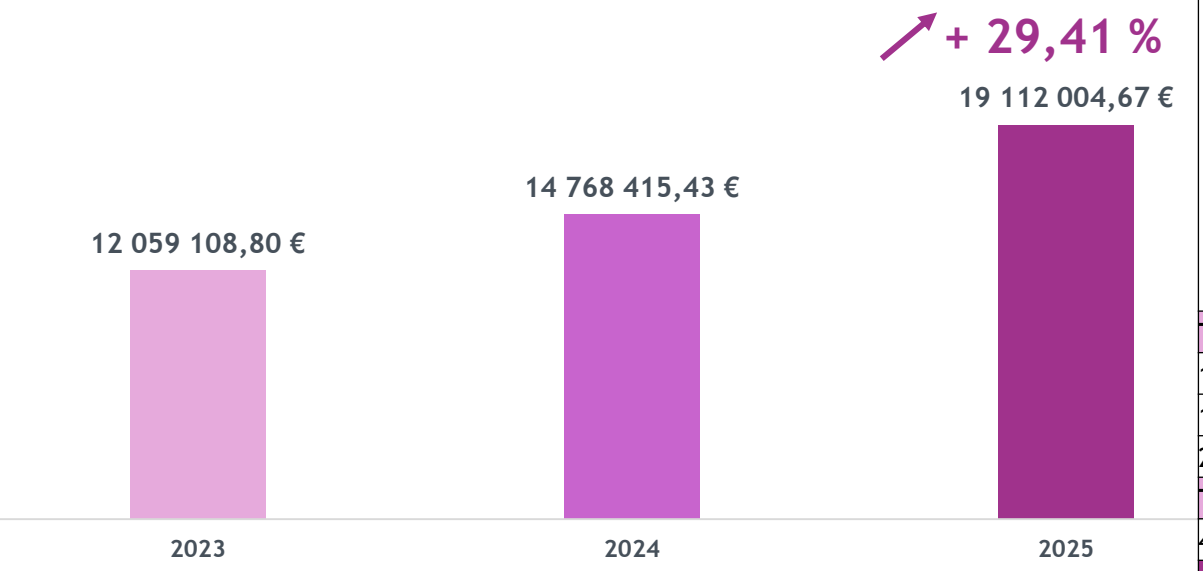
Ce chapitre connait une baisse de **8,76 %** entre 2024 et 2025.
Il concerne les intérêts des emprunts du syndicat.

Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Ce chapitre connait une hausse de **479,61 %** entre 2024 et 2025 (**+ 27 803,59 €**).
Due à des annulations de titres.

INVESTISSEMENT DÉPENSES

Les dépenses réelles d'investissement ont globalement augmenté de **29,41 %** entre 2024 et 2025 (**4 343 589,24 €**).
Cela s'explique principalement par une augmentation significative des travaux qui passent de **11 923 592,25 €** à **14 570 963,72 €** (**+ 22,20 %**).



	2023	2024	2025
20 - Immobilisations incorporelles (sans opération)	75 005,66 €	9 828,00 €	16 501,37 €
204 - Subventions d'équipement versées	47 082,82 €	113 829,77 €	17 806,66 €
21 - Immobilisations corporelles	31 368,92 €	54 729,35 €	70 247,06 €
23 - Immobilisations en cours (travaux)	9 229 400,54 €	11 923 592,25 €	14 570 963,72 €
Opération 10 - Construction Extension du siège	*5 364,43 €*	*75 338,27 €*	*912 818,99 €*
Opération 11 - Réseau Distribution Électricité	*2 310 841,64 €*	*3 127 315,66 €*	*2 947 248,13 €*
Opération 12 - Communications Électroniques	*1 032 163,86 €*	*1 490 616,47 €*	*806 251,51 €*
Opération 13 - Éclairage Public	*2 198 881,89 €*	*2 736 551,13 €*	*3 287 807,29 €*
Opération 14 - Économies Énergie	*1 581 585,32 €*	*3 909 665,57 €*	*5 902 000,00 €*
Opération 15 - IRVE	*529 553,26 €*	*584 105,15 €*	*679 512,78 €*
Opération 17 - Gestion à distance de l'EP	*1 571 010,14 €*	*0,00 €*	*0,00 €*
Opération 0 - Avances sur chantier (compte 238)	*0,00 €*	*0,00 €*	*35 325,02 €*
TOTAL DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	**9 382 857,94 €**	**12 101 979,37 €**	**14 675 518,81 €**
13 - Remboursement fonds de concours	299 957,30 €	155 948,04 €	142 009,67 €
16 - Emprunts (Capital)	1 557 021,01 €	1 173 548,00 €	1 133 086,56 €
26 - Participations (SPL)	0,00 €	0,00 €	120 000,00 €
TOTAL DÉPENSES FINANCIÈRES	**1 856 978,31 €**	**1 329 496,04 €**	**1 395 096,23 €**
4581... - Opérations pour compte de tiers	819 272,55 €	1 336 940,02 €	3 041 389,63 €
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	**12 059 108,80 €**	**14 768 415,43 €**	**19 112 004,67 €**

territoire d'énergie VAR • SYMIELEC

INVESTISSEMENT DÉPENSES

Immobilisations incorporelles (chapitre 020)

Ce chapitre augmente **67,90 %** (**+ 6 673,37 €**).
Il concerne principalement les dépenses de logiciels, solutions informatiques hébergés au Syndicat (SYNELEC, SAGA) et leur développement ainsi que le site internet. En 2025, une prestation de développement du logiciel SYNELEC de **8 640 €** a été réglée.

Subventions d'équipement versées (chapitre 204)

Ce chapitre est consacré à la redevance d'investissement due à Easy charge, le délégataire de la DSP IRVE. Il diminue de **84,36 %**. Le versement en 2024 concerne une borne au LAVANDOU.

Immobilisations corporelles (chapitre 21)

Ce chapitre augmente de **28,35 %**. TE83-Symilec a acheté une voiture hybride, du matériel informatique, des bureaux et des téléphones pour les nouveaux agents.

Immobilisations en cours (chapitre 23)

Ce chapitre augmente de **22,20 %** (**+ 2 647 371,47 €**).
Les dépenses pour les travaux ont globalement augmenté mais surtout l'opération 14 relatif aux travaux d'économies d'énergie sur l'éclairage public (**+ 1 992 334,43 €**), l'opération 10 (**+ 837 480,72 €**) qui correspond à l'extension des locaux et les travaux sur l'éclairage public (**+ 551 256,16 €**). Les opérations 11 (réseau électricité) et 12 (communications électroniques) ont diminué.

Remboursement Fonds de concours (chapitre 13)

Lorsque le montant total des travaux est inférieur au fonds de concours versé par la commune, il convient de procéder à son remboursement. Ce chapitre baisse de **8, 94 %**.

Emprunts (chapitre 16)

Ce chapitre comptabilise le capital de l'annuité de la dette du syndicat. Il baisse de **3,45 %**.

Participations (chapitre 26)

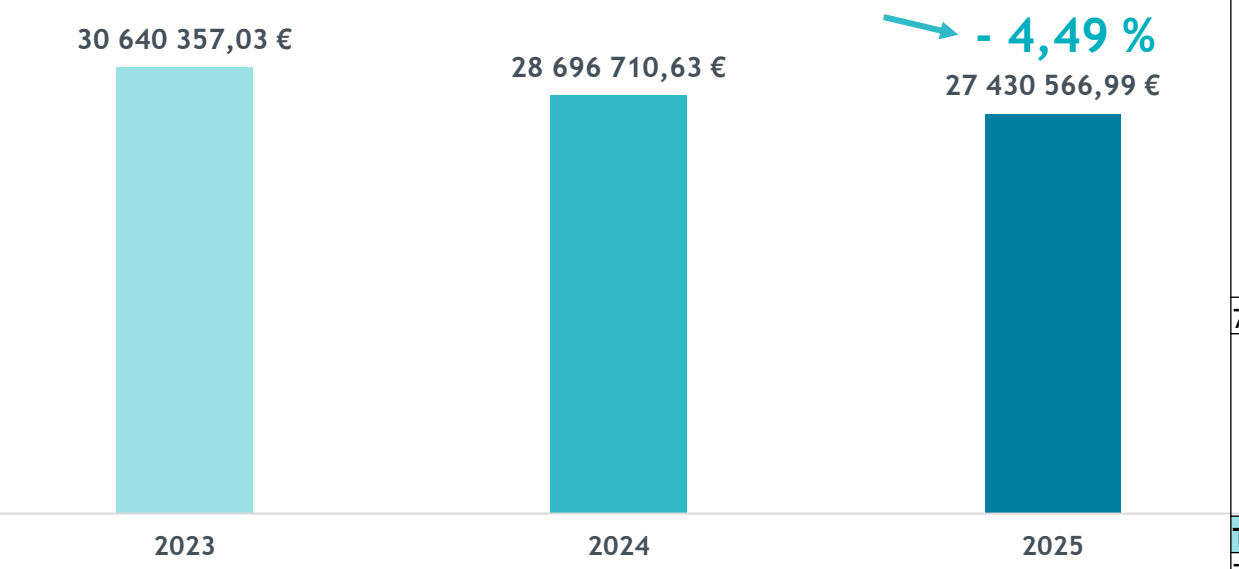
Ce chapitre comptabilise la participation de TE83 au titre de la SPL Var Énergies Renouvelables, soit **20 %** du capital.

Opérations pour compte de tiers (chapitre 4581…)

Des opérations sous mandat (Compte de tiers) ont été créées pour réaliser des travaux de rénovation des bâtiments. Le montant des dépenses est de **3 041 389,63 €**. Il augmente de **127,49 %** par rapport à 2024.

FONCTIONNEMENT RECETTES

Les recettes de fonctionnement ont diminué de **4,49 %** (**-1 287 306,90 €**).
Cette baisse est principalement due à l'encaissement de l'Accise sur l'électricité.



	2023	2024	2025
013 - Atténuations de charges	226,00 €	0,00 €	7 363,90 €
70 - Autres redevances recettes diverses	211 374,95 €	84 113,47 €	75 342,40 €
731 – Accise sur l'électricité	23 840 570,02 €	19 274 016,51 €	18 282 957,00 €
74 - Dotations et Participations	6 484 141,63 €	7 324 785,75 €	6 478 977,99 €
Participation État (FCTVA fonc. + ADEME)	*187 734,97 €*	*676 998,49 €*	*313 492,18 €*
Participations Communes	*3 861 540,02 €*	*5 284 390,03 €*	*5 202 195,02 €*
Travaux (dont annuités)	*3 512 314,69 €*	*4 914 449,00 €*	*4 549 899,33 €*
Cotisations / Fonctionnement / Compétences	*256 336,28 €*	*255 730,60 €*	*240 664,01 €*
*Maîtrise d'ouvrage sur travaux **	*92 733,05 €*	*114 210,43 €*	*306 031,68 €*
Adhésion groupement achat électricité	*156,00 €*	*0,00 €*	*105 600,00 €*
Participations groupements (dont MO)	*555 253,46 €*	*799 042,43 €*	*945 890,79 €*
Participations autres groupements (FNCCR)	*0,00 €*	*564 354,80 €*	*17 400,00 €*
Participations autres organismes	*1 879 457,18 €*	*0,00 €*	*0,00 €*
Redevance R1 Enedis	*754 600,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*
Redevance R1 GRDF	*120 634,80 €*	*0,00 €*	*0,00 €*
Redevance R2 Enedis	*1 004 222,38 €*	*0,00 €*	*0,00 €*
75 - Autres produits divers de gestion courante	61 125,76 €	1 983 322,37 €	2 540 501,74 €
Autres et pénalités	*61 125,76 €*	*83 887,39 €*	*665 090,21 €*
Redevances concessionnaires	*0,00 €*	*1 899 434,98 €*	*1 875 411,53 €*
Redevance R1 Enedis	*0,00 €*	*771 892,00 €*	*789 313,00 €*
Redevance R1 GRDF	*0,00 €*	*123 320,60 €*	*125 467,20 €*
Redevance R2 Enedis	*0,00 €*	*1 004 222,38 €*	*960 631,33 €*
TOTAL RECETTES GESTION COURANTE	**30 597 438,36 €**	**28 666 238,10 €**	**27 385 143,03 €**
76 - Produits financiers	42 432,23 €	27 972,53 €	16 542,56 €
77 - Produits exceptionnels	486,44 €	2 500,00 €	28 881,40 €
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	**30 640 357,03 €**	**28 696 710,63 €**	**27 430 566,99 €**

** Travaux portant sur l'éclairage public, les communications électroniques et les IRVE*

territoire d'énergie VAR • SYMIELEC

FONCTIONNEMENT RECETTES

Atténuations de charges (chapitre 013)

Ce chapitre comptabilise les atténuations de charges, les remboursements.

Autres redevances et recettes (chapitre 70)

Ce chapitre enregistre principalement les redevances d'occupation des supports des réseaux de distribution d'électricité BT et HTA aériens dues par les opérateurs du réseau de communications électroniques et les frais de gestion des CEE.
Il baisse de **10,43 %** (**- 8 771,07 €**). Il y a eu moins d'encaissement de redevances sur les appuis communs (Versement en une seule fois par opérateur l'année de la signature de la convention **- 18 726 €**).

Encaissement de l'Accise sur l'électricité (chapitre 731)

Ce chapitre baisse de **5,14 %** (**- 991 059,51 €**). Il s'agit des sommes versées par les fournisseurs d'électricité au titre de la part communale de la TICFE. Ces sommes sont reversées aux communes déduction faite de 2 % de frais de gestion. La taxe en 2025 a diminué (**- 915 668,27 €**).
De plus en 2024, il y avait **75 391,24 €** de vente de CEE qui sont aujourd'hui imputées au chapitre 75.

Dotations et Participations (chapitre 74)

Détails en page suivante.

Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce compte retrace les redevances des concessionnaires ainsi pénalités. Il augmente de **28,09 %** (**+ 557 179, 37 €**).
Les redevances de concession R1 Électricité et Gaz (redevance de fonctionnement) et R2 (redevance d'investissement) sont stables.
Les pénalités sont de **152 902,74 €** (**+ 88 131,04 €**).
La vente des CEE est désormais imputée sur ce chapitre : **321 483,59 €**.
L'encaissement du remboursement des factures d'électricité indûment payées par les communes par Easy Charge pour les bornes sans PDL dédié.

Produits financiers (chapitre 76)

Ce compte retrace les intérêts des emprunts des communes (contractés par les anciens SIE). Il diminue de **40,86 %**.

Produits spécifiques (chapitre 77)

Il s'élève à **28 881,40 €** en 2025 et correspond à des annulations de mandats.

FONCTIONNEMENT RECETTES

Dotations et Participations (chapitre 74)

Ce chapitre enregistre les participations de l'État, des communes et autres organismes. Il connait une baisse de **11,55 %** entre 2024 et 2025 (**- 845 807,76 €**).
Cela s'explique par le fait que TE83 n'encaisse plus les appels de fonds ACTEE pour le compte des communes lorsque les actions sont réalisées par elles-mêmes (audits, recrutement d'un économe de flux…). Les communes perçoivent directement les fonds ACTEE.

✓ Les ressources principales de TE83 sont les participations des communes :

- **Participations sur les travaux et la maintenance :**
 - Sur la maintenance des réseaux d'éclairage public et IRVE ainsi que leurs travaux
 - Les études APS
 - La géo détection
 - Le solde des fonds de concours sur les travaux
 - Les annuités d'emprunts des travaux

- **Participations au fonctionnement du syndicat :** 1 ct € / habitant + 20 €

- **Participations aux compétences optionnelles :** sur travaux éclairage public, communications électroniques, économie d'énergie, bornes de recharges pour véhicules électriques, maintenance éclairage public

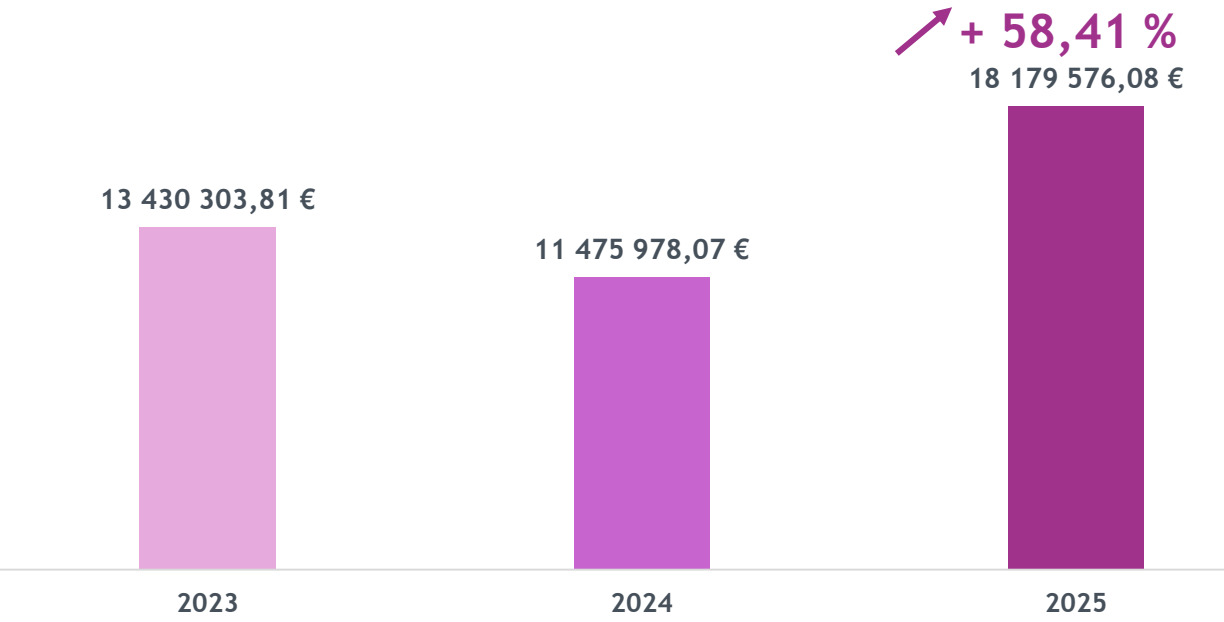
- **L'adhésion au groupement d'achat d'électricité :**
 - Le nouveau marché d'achat d'électricité a débuté le 01/01/2025
 - Le Marché Subséquent n° 2 a débuté le 01/01/2026 et prendra fin au 31/12/2027
 - Il comprend 140 membres, composés de collectivités et d'établissements publics

- **La maîtrise d'ouvrage et la direction de travaux réalisée par TE83 : 5 %**

- **La gestion de la taxe sur l'électricité :**
 Pour 127 communes génère une recette annuelle de 2 % du montant total perçu et contrôlé pour le compte de ces communes.

INVESTISSEMENT RECETTES

Les recettes réelles d'investissement ont augmenté de **58,41 %** entre 2024 et 2025 (**6 703 598,01 €**).
La différence vient principalement de la subvention Fonds Vert encaissée en 2025 (**+ 886 938 €**), de l'excédent de fonctionnement capitalisé (**6 M€** au lieu de **3 M€** en 2024), des fonds de concours (communes et EPCI) qui ont augmenté de **1 024 551,30 €** et de l'encaissement de l'emprunt pour l'extension du siège social : **+ 891 000 €**.



	2023	2024	2025
13 - Subventions d'investissement	7 487 535,71 €	5 712 801,38 €	7 513 767,72 €
1312 - Subventions transf. Région	*0,00 €*	*109 487,09 €*	*0,00 €*
1318 - Autres sub actifs amortissables	*0,00 €*	*19 636,00 €*	*18 600,00 €*
1321 - Subventions Établissements nationaux	*276 392,02 €*	*412 029,53 €*	*1 298 967,66 €*
1322 - Subventions Région	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*
13248 - Fonds de concours Communes	*5 552 526,11 €*	*5 171 648,76 €*	*5 332 110,36 €*
13258 - Fonds de concours Groupements	*0,00 €*	*0,00 €*	*864 089,70 €*
1326 - Subventions ADEME	*301 098,82 €*	*0,00 €*	*0,00 €*
13272 - Subventions FEDER	*1 268 252,45 €*	*0,00 €*	*0,00 €*
1328 - Autres subventions (FNCCR)	*89 266,31 €*	*0,00 €*	*0,00 €*
16 - Emprunts	0,00 €	0,00 €	891 000,00 €
TOTAL RECETTES D'ÉQUIPEMENT	**7 487 535,71 €**	**5 712 801,38 €**	**8 404 767,72 €**
10 - Dotations	4 543 461,91 €	3 730 486,90 €	6 929 891,96 €
10222 - FCTVA	*543 461,91 €*	*730 486,90 €*	*929 891,96 €*
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	*4 000 000,00 €*	*3 000 000,00 €*	*6 000 000,00 €*
138 - Autres subventions	680 046,67 €	680 000,76 €	678 981,73 €
1381 - ENEDIS sur travaux Article 8	*680 046,67 €*	*680 000,76 €*	*678 981,73 €*
27 - Autres immobilisations financières	330 667,83 €	266 554,35 €	165 701,15 €
276348 - Annuités communes	*330 667,83 €*	*266 554,35 €*	*165 701,15 €*
TOTAL RECETTES FINANCIÈRES	**5 554 176,41 €**	**4 677 042,01 €**	**7 774 574,84 €**
4582... - Opérations pour compte de tiers	388 591,69 €	1 086 134,68 €	2 000 233,52 €
RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	**13 430 303,81 €**	**11 475 978,07 €**	**18 179 576,08 €**

INVESTISSEMENT RECETTES

Subventions d'investissement (chapitre 13)

Ce chapitre augmente de **31,53 %**. Cela s'explique pour deux raisons :

- Fonds Vert : **1 967 490,53 €** encaissé (**+ 886 938 €**)
- Fonds de concours : **+ 1 024 551,30 €**

Emprunts (chapitre 16)

Encaissement de l'emprunt pour l'extension du siège social : **+ 891 000 €**.

Dotations (chapitre 10)

Le montant du FCTVA réalisé en 2025 est de **929 891,96 €** soit une augmentation de **27,30 %** par rapport à 2024. Ce montant dépend des dépenses réalisées en N-2.
Le compte 1068 est l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement. Il est de **6 M€** en 2025 contre **3 M€** en 2024. Il sert à couvrir le besoin en financement de la section d'investissement.

Autres Subventions (chapitre 138)

Elle correspond à l'article 8 du cahier des charges de concession : L'enveloppe du financement par Enedis est de **678 981,73 €**, dont **520 000 €** pour l'esthétique et **160 000 €** pour la sécurité à condition de pouvoir présenter des chantiers éligibles terminés. En 2025, l'enveloppe est quasiment atteinte.

Autres immobilisations financières (chapitre 27)

Ce compte retrace l'encaissement du capital des emprunts des communes (contractés par les anciens SIE). Emprunts réglés par TE83 - Symielec et récupérés auprès des communes. Il baisse de **37,84 %**.

Opérations pour compte de tiers (chapitre 4582…)

Des opérations sous mandat (Compte de tiers) ont été créées pour réaliser des travaux de rénovation des bâtiments. Le montant des recettes s'élève à **2 000 233,52 €** et dépend de l'avancement des chantiers. Le chapitre augmente de **84,16 %**.

Structure et Gestion de l'encours de la dette

Le montant de l'épargne brute prévisionnel en 2025 s'élève à **4 743 372, 56 €**, le montant de l'épargne nette estimé à **3 610 286,00 €**.

Année (N)	CRD au 01/01/N	Annuité de la dette	Capital	Intérêts	Nombre emprunts	CRD au 31.12/N	Type d'emprunts		
							Fixe	Variable	Révisable
2018	19 877 737,57 €	3 609 214,81 €	2 875 415,77 €	733 799,04 €	59	17 002 321,80 €	56	1	2
2019	17 002 321,80 €	3 396 010,92 €	2 777 986,74 €	618 024,18 €	54	14 224 335,06 €	51	1	2
2020	14 224 335,06 €	3 151 051,96 €	2 646 304,03 €	504 747,93 €	48	11 578 031,03 €	45	1	2
2021	11 578 031,03 €	3 029 073,12 €	2 633 009,07 €	396 064,05 €	40	8 945 021,96 €	37	1	2
2022	8 945 021,96 €	2 898 010,94 €	2 601 704,52 €	296 306,42 €	35	6 343 317,44 €	35	1	2
2023	6 343 317,44 €	1 772 610,30 €	1 556 907,42 €	215 702,88 €	25	4 786 410,02 €	22	1	2
2024	4 786 410,02 €	1 342 380,66 €	1 173 548,00 €	168 832,66 €	21	3 612 682,02 €	18	1	2
2025	3 612 682,02 €	1 276 178,86 €	1 133 086,56 €	143 092,30 €	19	3 370 775,46 €	16	1	2
2026	3 370 775,46 €	808 674,54 €	690 837,15 €	117 837,39 €	15	2 562 100,92 €	13	0	2

De 19 à 15 emprunts

Capacité de désendettement : 9 mois

(CRD au 31/12/2025 / épargne brute)

Autofinancement

	2023	2024	2025
Épargne brute (comptes classe 7 - comptes classes 6 hors 673 et 674)	3 474 650,15 €	6 337 018,63 €	4 743 372,56 €
Annuité de la dette en capital	1 338 979,14 €	1 224 797,64 €	1 133 086,56 €
Épargne nette (épargne brute - remboursement capital emprunts)	2 135 671,01 €	5 112 220,99 €	3 610 286,00 €

territoire d'énergie VAR • SYMIELEC

BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE

Le budget principal de TE83 est assorti d'un budget annexe qui a pour objet de regrouper les opérations afférentes à la gestion des panneaux photovoltaïques implantés sur le bâtiment qui abrite le siège du syndicat.

FONCTIONNEMENT DÉPENSES

	2023	2024	2025
011 - Charges à caractère général	2 300,12 €	2 130,48 €	2 108,45 €
6061 - Fournitures non stockables (électricité)	*40,78 €*	*42,48 €*	*44,45 €*
6156 - Maintenance	*2 259,34 €*	*2 088,00 €*	*2 064,00 €*
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	**2 300,12 €**	**2 130,48 €**	**2 108,45 €**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **2 108,45 €**.
Elles correspondent à une facture d'acheminement d'électricité et de maintenance.
Aucun personnel n'est rémunéré sur le budget photovoltaïque.
Aucune dette n'est à rembourser sur le budget photovoltaïque.

INVESTISSEMENT DÉPENSES

	2023	2024	2025
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2138 - Bâtiments	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*
2183 - Matériel de bureau et informatique	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*
2184 - Mobilier	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*
DEPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

En 2025, il n'y a pas eu de dépenses d'investissement.

FONCTIONNEMENT RECETTES

	2023	2024	2025
70 - Vente d'électricité	10 846,66 €	11 003,97 €	10 315,40 €
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	**10 846,66 €**	**11 003,97 €**	**10 315,40 €**

Ces recettes sont générées par la vente de l'électricité fournie par les panneaux.

INVESTISSEMENT RECETTES

	2023	2024	2025
10 - Dotations, fonds divers	642,32 €	1 917,64 €	0,00 €
10222 - FCTVA	*642,32 €*	*1917,64 €*	*0,00 €*
RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	**642,32 €**	**1 917,64 €**	**0,00 €**

En 2025, il n'y a pas eu de recettes d'investissement.

Résultats Provisoires 2025

Pour le budget principal :

En investissement, le résultat budgétaire de l'exercice est de **- 932 428,59 €**. Le résultat de clôture à **8 489 964,99 €**.

En fonctionnement, le résultat budgétaire de l'exercice est de **3 976 039,70 €**. Le résultat de clôture à **7 841 338,98 €**.

BUDGET PRINCIPAL

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Dépenses (réelles + ordre)	Recettes (réelles + ordre)	**Résultats de l'exercice**	Dépenses (réelles + ordre)	Recettes (réelles + ordre)	**Résultats de l'exercice**
2025	23 433 364,03 €	27 430 566,99 €	**3 997 202,96 €**	19 112 004,67 €	18 179 576,08 €	**-932 428,59 €**
2024	22 799 977,12 €	29 413 414,22 €	**6 613 437,10 €**	15 982 067,48 €	12 372 497,05 €	**-3 609 570,43 €**
2023	27 953 839,50 €	31 362 687,51 €	**3 408 848,01 €**	12 781 439,28 €	14 157 687,11 €	**1 376 247,83 €**

BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Dépenses (réelles + ordre)	Recettes (réelles + ordre)	**Résultats de l'exercice**	Dépenses (réelles + ordre)	Recettes (réelles + ordre)	**Résultats de l'exercice**
2025	2 108,45 €	10 315,40 €	**8 206,95 €**	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**
2024	10 554,46 €	11 003,97 €	**449,51 €**	0,00 €	1 917,64 €	**1 917,64 €**
2023	16 071,00 €	10 846,66 €	**-5 224,34 €**	0,00 €	642,32 €	**642,32 €**

FONCTIONNEMENT

- ✓ Recruter 4 agents en remplacement et 2 agents en renfort

En remplacement :

- Recruter 2 agents au service Finances (remplacement en prévision d'un départ à la retraite au 01/05/2026 et du terme d'un CDD au 31/05/2026)
- Recruter 1 agent chargé du SIG (remplacement suite à une mise en disponibilité)
- Recruter 1 agent chargé de la rénovation énergétique (suite à un recrutement en interne du responsable du service rénovation des bâtiments)

En renfort :

- Recruter 1 agent au service Maintenance de l'éclairage public (création)
- Recruter 1 agent chargé du suivi des études et travaux (création)

- ✓ Prévoir l'augmentation de la cotisation retraite

Pour les fonctionnaires territoriaux (CNRACL) et les fonctionnaires d'État (PPCM) de 12 points en 4 ans soit 3 points par an (de **31,64 %** à **43,65 %** en 2028).
L'augmentation de 12 points équivaudra à plus de **56 000 €**.
En 2026, le taux de cotisation passe **34,65 %** à **37,65 %** pour l'employeur. Ce qui fait une augmentation de plus de **14 000 €** de cotisation pour cette première année.

- ✓ Poursuivre les missions en maintenance de l'éclairage public

En parallèle des missions de maintenance, des vérifications périodiques obligatoires des installations d'éclairage public sont menées pour un coût de **37 k€** en 2026.

- ✓ Poursuivre les missions en faveur de la transition énergétique

Les missions en faveur de la transition énergétique qui découlent des programmes ACTEE (l'Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), LES GENERATEURS et du CCRT (Contrat Chaleur Renouvelable Territorial) prennent de l'ampleur.

- ACTEE : Études de rénovation énergétique sur les bâtiments publics
- LES GENERATEURS : Animation du territoire pour le développement des projets éolien et photovoltaïque
- CCRT : Promotion des énergies renouvelables thermiques et de récupération

- ✓ Reverser la subvention de développement technologique d'un montant au délégataire EASY CHARGE

INVESTISSEMENT

- ✓ Poursuivre les investissements en matière d'enfouissement des réseaux, d'EP et d'économies d'énergie
- ✓ Déployer des bornes de recharge de véhicules électriques supplémentaires
- ✓ Proposer la gratuité de la pose de la 1ère borne de recharge pour 20 communes rurales (**450 k€**)
- ✓ Assurer la maîtrise d'ouvrage sous mandat des travaux de rénovation énergétique des bâtiments
- ✓ Développer la maîtrise d'ouvrage sous mandat des projets photovoltaïques
- ✓ Gérer le Fonds chaleur pour le compte de l'ADEME
- ✓ Programmer des travaux dans le bâtiment suite à la restructuration du Syndicat
- ✓ Envisager la possibilité de poser des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'extension du bâtiment du syndicat (**50 k€ HT**)

FONCTIONNEMENT

- ✓ Cotisations des membres ainsi que leurs participations aux travaux : **4 M€**
- ✓ Redevance R1 versée par ENEDIS : **780 k€ HT**
- ✓ Redevance R2 versée par ENEDIS : **907 k€ HT**
- ✓ Redevance R1 versée par GRDF : **125 k€ HT**
- ✓ FCTVA en fonctionnement : **251 k€**
- ✓ 2 % la part communale de la TICFE : **370 k€**
- ✓ Encaissement subventions ADEME au titre du CCRT : **65 k€**
- ✓ Vente CEE : **104 k€**

INVESTISSEMENT

- ✓ Le solde de la Subvention de la Région Sud au titre du déploiement de 164 bornes de recharge accélérées de véhicules électriques pour renforcer le réseau existant : **400 k€** (le montant sera fonction du montant des dépenses éligibles)
- ✓ FCTVA : **1 204 k€**
- ✓ Article 8 versé par ENEDIS : **680 k€**
- ✓ Fonds de concours : Le montant découle des chantiers qui commenceront en 2026
- ✓ Fonds Vert : Reste à encaisser : **930 k€**

PROPOSITIONS D'AIDES FINANCIÈRES POUR 2026

- **Les travaux d'effacement du réseau de distribution de distribution publique d'électricité :**

Une participation de **50 %** du montant HT des travaux plafonnée à 40 000 €

- **Les travaux d'équipement d'éclairage public :**

Une participation de **20 %** du montant HT des travaux

- **Les travaux d'éclairage public lors de travaux communs avec le réseau de DPE :**

Une participation de **20 %** du montant HT des travaux

- **Les travaux d'équipement et d'économies d'énergie sur l'éclairage public et la pose de candélabres solaires :**

Une participation de **40 %** du montant HT des travaux

- **Les audits énergétiques des installations d'éclairage public :**

Une participation de **50 %** (sur les études)

- **Les travaux d'installation des bornes de recharge de véhicules électriques :**

Une participation de **10 %** du montant HT des travaux

- **Les travaux de passage aux Leds pour les installations sportives :**

Une participation de **40 %** sur le coût du matériel

- **Les notes d'opportunités d'EnR thermiques dans le cadre du programme CCRT :**

TE83 prend en charge à **100 %** les notes d'opportunité

- **Les études de potentiel photovoltaïque dans le cadre du programme les générateurs :**

TE83 prend en charge à **100 %** les études

territoire d'énergie

VAR • SYMIELEC

Suivez notre actualité sur

www.te83.fr

Territoire d'énergie Var

614 Rue des Lauriers – ZAC Nicopolis – 83 170 BRIGNOLES

04 94 37 28 11 | contact@te83.fr